

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des Fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2016-1382 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

VU l'arrêté du 29 décembre 2020 portant sur les Lignes Directrices de Gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, la promotion et la valorisation des parcours professionnels,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – Sont inscrits sur la liste d'aptitude au choix de la catégorie C au titre de l'année 2021 :

- **Agent de maîtrise** :

- Ahmed BOUDRA
- Michaël BOULET
- Nicolas BRUNET
- José COCHE
- Philippe DEPIT
- Sébastien DUVIVIER
- Stéphane ELSNER
- Benoît GARNIER
- Fabrice HOQUET
- Serge LEGRAND
- Émile LEROY
- Franck LETELLIER
- Bruno LHOTEL
- Claude MALLET
- Tony MARTIN
- Stéphane MONCHOT
- Didier ROCHETTE
- Claude SMEESTERS
- Jean-Philippe TANGUY
- Jean-Luc VALENTINI

**ARTICLE 2** – Sont inscrits, pour la deuxième année, sur la liste d'aptitude au choix :

- **Agent de maîtrise** :

- Sébastien GUILLAUME
- Pascal HALLER
- Thierry THILLEROT
- David VIGNOT

**ARTICLE 3** – Sont inscrits, pour la troisième année, sur la liste d’aptitude au choix :

- Agent de maîtrise :

- Rudolphe BENAMOU
- Emmanuel BUJON
- David CASTELEYN
- Yannick CELLIER
- Benoit DOMINE
- Serge DUPUY
- Cédric GALLOIS
- Grégory HANY
- James KAISER
- Eric LEGRAND
- Bruno MORLET
- Jean-Olivier ONTHIPE
- Laurent TOULON
- Mandy VINCENT

**ARTICLE 4** - Le Directeur Général des Services du Département et le Payeur du Département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté qui pourra être déféré devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
du Département,



Guy CARRIEU